Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes signifié par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 15 octobre 2014, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur une demande d'autorisation visant la démolition du bâtiment situé à l'adresse suivante :

6880, 32e Avenue

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours** de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Fait à Montréal, ce 30 septembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Patrick Martel

5801879